

en postant une question via l'espace « Echange avec l'organisme » de la plate-forme de dématérialisation à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> au niveau de cette consultation.

Une réponse sera alors adressée à l'ensemble des candidats.

ARTICLE 9 : VOIE DE RECOURS

Le service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est le suivant :

Tribunal administratif de Rennes

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours:

Contact : **Clémentine LECERF, Chef des services financiers – Agent comptable**

Adresse : **Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques
Le Beg Rohu
56 510 SAINT PIERRE QUIBERON**

**Mail : clementine.lecerf@envsn.sports.gouv.fr
Tel : 02.97.30.30.22**